

PV REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Louis PETIT, Maire.

Présents : M. Jean Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Eric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, M. Christian DAUVERGNE, Mme Florence BERLAND, Mme Delphine GODARD, Mme Marie-Christine DURY, M. Frédéric PRIEST.

Excusées : Mme Marie-Agnès CHAUVOT, Mme Catherine TILLIER

Absent : M. Patrice TARLET

Secrétaire de séance : M. Frédéric PRIEST

Approbation du compte rendu de la réunion du 23/02/2024

Approuvé à l'unanimité des présents.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation maison P. BRETON.

Aménagement de 2 logements BBC Rénovation Performance en 2 phases (phase 1 : Etude de faisabilité et travaux charpente – maçonnerie / Phase 2 : étude et travaux restants) au titre de la DETR 2024 012/2024

Présentation du projet : La Municipalité a acheté un immeuble très dégradé qui jouxte le commerce de proximité

L'objectif principal de ce projet est donc de rénover ce vieux bâtiment pour créer deux logements réservés à des personnes âgées indépendantes.

Monsieur le Maire désigne l'éventuel phasage :

Phase 1 2024 : 89 500 euros Etude de faisabilité : 4 500 euros

Travaux (charpente – maçonnerie) : 85 000 euros

Phase 2 2025 : 241 500 euros Etude (architecte, audit énergétique, économiste) : 31 500 euros

Travaux restants : 210 000 euros

Soit un coût global prévisionnel HT du projet : 331 000 euros.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	26/02/2024		111 760€	40%

Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional	07/03/2024		27 940€	10%
Conseil départemental	22/12/2023		50 292€	18%
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
Sous-Total financements publics			189 992€	68%
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			89 408€	32%
Sous-Total autofinancement			89 408€	32%
TOTAL FINANCEMENTS			279 400€	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- **ADOPTÉ** l'opération de rénovation maison P. BRETON. Aménagement de 2 logements BBC Rénovation Performance et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police du Département de Saône-et-Loire **013/2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Département de Saône-et-Loire informe que la législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police soit utilisée par les communes pour sécuriser les réseaux routiers à l'intérieur du périmètre de l'agglomération.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour :

- Le réaménagement et l'agrandissement d'un parking au Bourg de la commune de Vendennes-les-Charolles

Les travaux sont estimés à 36 700€ HT soit 44 040€ TTC

- La sécurisation du Bourg de la commune de Vendennes-les-Charolles

Les travaux sont estimés à 16 700€ HT soit 20 040€ TTC

Le coût total des travaux s'élève à 53 400€ HT soit 64 080€ TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter cette proposition et d'engager les travaux suivants :

Réaménagement et agrandissement d'un parking au Bourg de la commune de Vendennes-les-Charolles.

Mise en sécurité du Bourg de la commune de Vendennes-les-Charolles avec mise en place de coussins, balises et radar pédagogique.

Vote des taux des Impôts Directs Locaux 2024

014/2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles **1379, 1407 et suivants**, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts **relatifs aux impositions directes locales et à leur vote**,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année **2024** comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences : 1,72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,95 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote du Budget Assainissement 2024

015/2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Assainissement 2024.

Après avoir pris connaissance et étudié les différents chapitres de cet exercice et examinés auparavant par les membres de la commission des finances, le Conseil Municipal :

➤ **ADOPTE** à l'unanimité des présents, le Budget Assainissement 2024, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes (Section d'Exploitation et Section d'Investissement) comme suit :

- Section d'Exploitation (Dépenses -Recettes) :35 774,76 €
- Section d'Investissement (Dépenses – Recettes) :17 745,60 €

Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune

016/2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Après avoir pris connaissance et étudié les différents chapitres de cet exercice et examinés auparavant par les membres de la commission des finances, le Conseil Municipal :

➤ **ADOPTE** à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2024 de la Commune, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement (Dépenses -Recettes) :857 872,66 €
- Section d'Investissement (Dépenses – Recettes) :585 900,00 €

Frais de déplacement agent recenseur

017/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Bernadette GIRARDON a utilisé son véhicule personnel pour les besoins du service lors du recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

L'agent a effectué 717 kms.

Il propose la prise en charge des frais kilométriques de l'agent recenseur suivant les taux fixés par arrêté du 3 juillet 2006, modifié par l'arrêté du 14 mars 2022.

Vu la fiche récapitulative des frais effectués par l'agent recenseur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

DECIDE d'accorder :

- à Mme Bernadette GIRARDON la prise en charge de ses frais kilométriques qui représentent 717 kms soit jusqu'à 2 000 km 0,41€ pour un véhicule de 6 CV et 7 CV.

Point sur le restaurant scolaire

Discussion et recherches de solutions pour faire face à l'augmentation des repas du fait de la diminution du nombre d'élèves et de l'augmentation prévisible des frais fixes.

Point avancement maison Paul BRETON

Trois charpentiers sont venus voir le chantier toiture / couverture prévu cette année, nous avons eu leur devis et c'est le charpentier Duperret qui a été retenu. Également trois maçons sont venus voir le chantier prévu cette année. Nous sommes en attente de leur chiffrage.

Compte-rendu commission cimetièrè

Un état des lieux a été réalisé le 13 mars 2024.

Un certain nombre de tombe sont en mauvais état : les familles concernées seront averties pour procéder au relèvement.

Question diverses

- Une visite de l'entreprise GIROD (signalisation) est prévue le 25 avril 2024.
- Le circuit de Saône-et-Loire traversera notre commune le samedi 4 mai 2024.
Des signaleurs seront choisis.
- Des poubelles jaunes seront installées au Stade et à la Salle des Fêtes afin d'inciter les gens à trier plus lors des manifestations.
- Le concert de l'école de musique aura lieu le 30 mars 2024 à 18h00 à la Salle des Fêtes de Vendennesse.
- L'inauguration de la classe d'orchestre est fixée au jeudi 4 avril 2024 à 19h00 à la Salle des Fêtes.
- La carte du PLUI sera consultable le mois prochain.
- Après contacts auprès des riverains, une procédure de vente sera mise en place pour la vente de la Place de la Croix de Reuil à Monsieur TERRIER.

Prochaine réunion de Conseil le vendredi 19 avril 2024.